Image not found or type unknown

Mes droits envers ma fille

Par **vasseur**, le **01/10/2008** à **11:11**

j ai connue une femme qui etait avec une autre femme dont elle c est separé nous avons eu une fille ensemble et petit a petit la mere ma effacé de leur vie. elle ne voulait pas que je la reconnaisse pour des raisons financieres mais a un moment donné j ai reconnue ma fille a l age de 14 mois. je me pose la question de mes droits envers ma fille sachant que sa mere ne me donne plus de ses nouvelles. d avance merci

Par **Marion2**, le **01/10/2008** à **12:20**

Bonjour,
Vous contactez le JAF ,qui fixera une pension alimentaire ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés